



Lettre d'avocat pour dossier client

Par **samirfrance**, le **15/12/2013** à **18:33**

Bonjour,

je suis un salarié licencié, j'étais un agent de sécurité dans un magasin, prestataire, le magasin est satisfait de mon travail et les résultats que je fais est ce que mon avocat peut demander au magasin une lettre de recommandation qui peut me servir pour mon dossier de conseil des prud'homme ?
merci

Par **Juris Social**, le **15/12/2013** à **20:46**

Si la question est : vous étiez salarié d'une entreprise de sécurité (entreprise A) qui vous avait envoyé en mission chez un client (entreprise B), est-ce que vous pouvez demander à l'entreprise B de vous faire une lettre en disant qu'ils étaient satisfaits de vous ?

Vous pouvez toujours et si vous l'obtenez cela pourrait au moins démontrer qu'en termes de "travail" vous y aviez laissé une bonne impression.

Après tout dépend du motif de licenciement : cela peut être pour tout autre chose que la qualité de votre travail chez le client (exemple : licenciement lié au comportement).

Par **samirfrance**, le **15/12/2013** à **21:19**

Le magasin (entreprise client B) n'est pas d'accord de mon licenciement suite à ma mutation, il m'a fourni déjà une lettre de recommandation mais je veux aussi un rapport d'un huissier ou par mon avocat de tous les résultats que je fais, ça pousse encore plus mon dossier. merci encore

Par **Juris Social**, le **15/12/2013** à **21:26**

Après en tant qu'agent de sécurité je ne suis pas certain que vous ayez des résultats aussi mesurables/quantifiables pour que pour un commercial ou un chef de projet.

Après si votre licenciement est basé sur un refus de mutation il faut voir quelle en est l'origine

: changement des conditions de travail (avec potentiellement un refus fautif) ou une véritable modification du contrat de travail que vous pouviez justement refuser.

Mais je ne suis pas sûr du lien entre le conflit entre vous et l'employeur et vos résultats?

Par **samirfrance**, le **15/12/2013** à **21:45**

je veux dire si le client (magasin) pourquoi mon employeur me mute pendant mon congé paternité

Par **P.M.**, le **15/12/2013** à **21:51**

Bonjour,

Mais si vous avez un avocat, il doit bien savoir comment votre dossier doit être étayé et quelles sont les constatations que peut faire un huissier...

Par **samirfrance**, le **15/12/2013** à **21:58**

je pense que je t'as compris, le magasin me fournit une lettre de recommandation pour une bonne impression de mon travail et au conseil des prudhommes l'employeur dit que le magasin qui a demandé ma mutation, je pense il y a une contradiction de l'employeur, moi je la lettre comme preuve,